

Conditions Générales de Vente

Agence Bivuak

valables du 01.01.2022 au 31.12.2022

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (pouvant être abrégées CGV) décrites ci-après détaillent les droits et les obligations de **Bivuak** (ou **Agence Bivuak**) et de son client dans le cadre de la vente de ses biens et prestations de services numériques.

Toute prestation ou vente de bien accomplie par **Bivuak** implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur (dénommé aussi ci-après, le client, l'acquéreur) aux présentes conditions générales de vente.

Bivuak dispose de moyens et compétences dans le domaine du design graphique, de la rédaction web SEO/SEA, de la gestion de projet digital et du développement informatique. Par ailleurs, **Bivuak** met en oeuvre des infrastructures tant matérielles que logicielles lui permettant d'assurer la mise en œuvre des prestations et de la vente des biens proposés conformément aux besoins du client qui lui sont exprimés :

- dans la proposition commerciale afférente au projet;
- le cas échéant dans le cahier des charges ;
- à défaut de présence de cahier des charges ou de proposition commerciale, les différentes étapes successives de maquettage tiennent lieu d'expression du besoin du client au fur et à mesure de leur validation ;

La prestation ou la vente de bien consiste en la mise en place d'opérations ou de prestations portant sur un ou plusieurs projets web ou digitaux de conseils spécifiques, d'audit, de suivi de projet, de développement informatique, de design graphique, de développement et/ou d'analyse d'audience, d'étude ergonomique, d'administration de serveurs nécessitant des connaissances techniques pointues, que le client ne peut accomplir lui-même avec son propre personnel, tant pour des raisons d'opportunité économique que de compétence technique spécifique.

Article 1 - Principes

Ces conditions générales concernent les prestations de service et la vente de biens commercialisés par **Bivuak** à destination des clients professionnels. Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties et constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties. **Bivuak** et son client conviennent que ces CGV régissent leur relation commerciale dans le cadre de l'exécution de la mission détaillée en proposition commerciale.

Modifications des CGV

Bivuak se réserve le droit de modifier, d'amender, de corriger ces conditions générales de vente. En tout état de cause, la version fournie au client lors de la rédaction de son contrat de vente est la seule qui prévaut pour l'exécution de la mission concernée.

CGV complémentaires, catégorielles ou dérogatoires

Bivuak se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des besoins spécifiques du client, par l'établissement de conditions de vente particulières. Dans ce cas, le client sera notifié et son accord conditionné à la validation de CGV particulières.

Bivuak peut, en outre, établir des conditions générales de vente catégorielles, dérogatoires ou complémentaires aux présentes conditions générales de vente, en fonction du besoin du client, selon des critères qui resteront objectifs. En tout état de cause, le contrat précise et stipule les conditions générales de vente applicables au projet et ces dernières sont jointes dans leur intégralité avant toute signature de contrat ou de devis.

Article 2 - Contenu

Les présentes CGV ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties dans le cadre de la vente des prestations et des biens proposés par **Bivuak** à son client. Elles concernent tout ou partie des services et des biens suivants :

- création ou refonte de site web ou applicatif digital;
- amélioration de site web existant, création de feature, implantation de module de paiement;
- création de contenu textuel, réécriture, intervention sur du contenu déjà existant ;
- audits de sécurité digitale et optimisation ;
- audits d'accessibilité digitale et optimisation;
- rédaction SEO ;
- création et développement de maquettes graphiques ;
- audit SEO/SEA/SEM et modification logicielle dans un but d'optimisation ;
- analyse de trafic et comportement;
- campagne de netlinking, marketing digital, inbound marketing, emailing;
- modification de fichiers médias ;
- hébergement de solution web et digitale ;
- formation et/ou utilisation d'un produit créé ou existant, propriétaire ou tiers ;

Article 3 - Validité de la commande

La présente commande est définitivement acceptée lorsque toutes les parties identifiées par le ou les contrats de vente ont apposé leur signature sur la proposition commerciale (ou le cahier des charges) et le ou les contrats de vente concernés. Il est porté à la connaissance du client qu'en signant cette proposition commerciale (ou ce cahier des charges) cela entraîne l'adhésion de celui-ci sans réserve aux conditions générales de vente détaillées.

Article 4 - Prix

Devise

Les prestations et biens vendus par Bivuak le sont en euros (€).

Calcul

Les prestations digitales et les biens facturés par **Bivuak** le sont sur proposition commerciale après étude du besoin du client. En l'espèce, les différents modes de facturation peuvent être :

- le forfait ;
- le prix à l'heure ou à la journée ;
- le prix au mot pour les prestations de rédaction ;

Conditions de paiement

Toute commande doit faire l'objet d'un acompte. Le client peut choisir de régler sa commande suivant différentes échéances précisées sur les propositions commerciales qu'il s'est vu remettre. Une fois la commande signée, le client se voit remettre un calendrier d'échéances sur lequel les dates des factures apparaissent clairement et correspondent à des étapes clés de son chantier. Ce calendrier est remis par **Bivuak** dans les sept (7) jours qui suivent la signature du contrat par le client. À compter de la date de réception de la facture par le client, celui-ci dispose de trente (30) jours pour régler cette facture.

Pénalités de retard

Conformément à la loi française, tout retard de paiement oblige **Bivuak** à facturer des pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est établi sur la base du taux minimum de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal. Par ailleurs, le débiteur en retard sera tenu de régler à **Bivuak** une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. À défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, **Bivuak** sera fondée à suspendre son intervention sans mise en demeure préalable. Par ailleurs, **Bivuak** sera fondée à suspendre l'exécution des prestations jusqu'au règlement complet de la facture en défaut sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.

TVA

Régulièrement déclarée auprès de l'URSSAF, **Bivuak** est une micro entreprise ne relevant pas du régime de la TVA. Ainsi, ses factures et devis portent la mention obligatoire : « TVA non applicable - article 293 B du CGI ».

Article 5 - Modalités et délais de paiement

Règlement

Bivuak se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une mission ou d'honorer une commande émanant d'un acheteur qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Paiement à l'échéance

Le prix de la facture est exigible à l'échéance, tel que décrit dans le paragraphe "Conditions de paiement" de l'Article 4 - Prix. Les paiements des factures peuvent être effectuées par virement bancaire ou chèque libellé à l'ordre d'Agence Bivuak.

Retard de paiement

Le paiement à l'échéance est une facilité de paiement non obligatoire consentie par **Bivuak** à son client. Toutefois, tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à **Bivuak** par l'acheteur, sans préjudice de toute autre action que le prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'acheteur. Le retard de paiement révoque ainsi les facilités du paiement par échéance consenties au moment de la rédaction de la signature de la proposition commerciale.

Article 6 - Utilisation d'outils tiers de développement

Bivuak peut être amené à proposer à certains de ses clients de concevoir et de développer leur site web à l'aide de CMS tiers tels que Wordpress, Drupal, Prestashop, Strapi, ou tout autre CMS inhérent à l'opportunité que celui-ci recèle dans le cadre du projet du client. En l'espèce, le client reconnaît que **Bivuak** n'est pas responsable de ces outils et interface pour le compte du client directement entre lui et le CMS. Il est à noter que la majorité de ces projets sont développés en open-source et que le code source est accessible. Si le projet nécessite des conditions de vente particulières liant le futur projet et le client, **Bivuak** s'engage à les porter à la connaissance du client et à s'assurer de son adhésion à celles-ci.

Article 7 - Vente de service d'hébergement

Biνuαk propose à ses clients des offres d'hébergement. Plusieurs possibilités sont offertes au client dans ce cadre :

- soit ce dernier contracte directement avec le prestataire d'hébergement ;
- soit ce dernier délègue l'hébergement à Bivuak qui devient l'unique client du prestataire ;

Dans le premier cas, il appartient au client de prendre connaissance des conditions générales de vente du prestataire d'hébergement qu'il a choisi et de s'y conformer. Dans le deuxième cas, le client délègue la gestion de son hébergement à **Bivuak** qui est la seule à traiter directement avec le prestataire d'hébergement. Cette possibilité donne lieu à l'adhésion à des conditions générales de ventes spécifiques complémentaires.

Article 8 - Validation des étapes

Bivuak s'engage à respecter au cours de son processus de développement le calendrier de travail qui est porté à la connaissance du client lors de la rédaction de la proposition commerciale ou du cahier des charges. Sept (7) jours maximum après la signature de la commande, le client reçoit une version contenant les dates explicites des différentes échéances du projet.

Les validations des différentes étapes nécessaires au bon avancement de la prestation sont effectuées par courrier électronique.

Sans que cette liste soit exhaustive, ces différentes validations peuvent être la validation du cahier des charges, des différentes maquettes fonctionnelles, des maquettes graphiques, des accusés de réception de livraison, de l'accord sur un déplacement à effectuer dans le cadre de la mission, etc.

Article 9 - Exécution de la mission

Le client est parfaitement conscient que les prestations nécessitent une collaboration active et régulière entre lui-même et **Bivuak**. Ainsi, le client s'engage à offrir tous les moyens et informations nécessaires, et à prendre toutes dispositions utiles, pour aider activement **Bivuak** à accomplir la mission convenue dans les meilleures modalités possibles, et reste seul responsable de l'analyse des besoins effectués à sa demande.

Compte tenu du haut degré d'autonomie que requiert la mission qui lui est confiée, **Bivuak** mettra tout son savoir-faire et ses connaissances au profit du client, à travers la bonne exécution de la mission. Dans cet esprit, en cas d'empêchement ou de contraintes à remplir sa mission, quelle qu'en soit la cause, **Bivuak** s'oblige à en informer aussitôt le client.

Si la mission n'était pas exclusivement réalisée par **Bivuak**, le client en serait expressément informé.

Article 10 - Déplacements

Sauf mention contraire expresse, les frais de déplacements sont à la charge du client.

En cas d'intervention dans les locaux du client, les intervenants de **Bivuak** respecteront dans la mesure du possible les prescriptions du règlement intérieur, en particulier les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le lieu de la mission.

Article 11 - Propriété des études et développements

En dehors des contrats établis avec des sociétés tierces pour la souscription à des services en ligne, **Bivuak** cède de manière exclusive et irrévocable au client qui accepte, pour les besoins de son activité, l'intégralité des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle sur les éléments graphiques (formats optimisés et fichiers sources, le cas échéant) et le code informatique (HTML, CSS, PHP, Javascript, etc.) exécutés sur le site internet ou les pages internet strictement incluses dans la prestation, et produits par **Bivuak** dans le cadre de sa mission – sauf en cas de mention contraire et expresse sur un des éléments concernés.

La présente cession couvre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'adaptation et le droit de commercialisation desdits travaux, pour la durée légale de leur protection et pour le monde entier, et Bivuak garantit le client contre toute action relative à la propriété intellectuelle de ces travaux.

Le prix de la cession est compris dans le forfait défini dans la proposition commerciale. Cependant, la cession de ces droits n'est effective qu'une fois le règlement de la totalité de la proposition commerciale est intégralement perçu par Bivuak, et que la réception de la livraison (ou de mise en ligne) est validée par les deux parties.

Les outils et méthodes exploités par **Bivuak** dans le cadre de sa mission sont et demeurent la propriété intellectuelle de **Bivuak**.

Bivuak se réserve le droit d'utiliser les enseignements qu'elle aura tirés de l'exécution du présent contrat dans les réserves de l'Article 13 - Confidentialité.

Le client garantit à **Bivuak** qu'il ne lui fournit que des éléments (textes, images, animations, etc.) dont il détient les droits pour une utilisation mondiale sur le web.

Article 12 - Garantie sur les développements

Seuls les développements produits par **Bivuak** dans le cadre de la présente commande sont garantis. Ils le sont pendant 3 mois à compter de leur livraison et acceptation par le client, et si ils ont été intégralement réglés par le client.

Cette garantie couvre les dysfonctionnements et défauts constatés et établis sur la base des spécifications techniques et fonctionnelles, ou à défaut dans les échanges écrits (mail, courrier) entre les deux parties. Dans le cas où le client révélerait ces défauts pendant cette période de garantie, Bivuak s'engage à prendre à sa charge les corrections nécessaires. Au-delà de la période de garantie, une extension de garantie, couvrant la maintenance corrective, peut être mise en place.

Cette garantie ne couvre pas les prestations effectuées par des prestataires tiers (ou sous-traitées à des tierces parties), même dans le cas où ceux-ci ont été intégrés ou utilisés pour la présente prestation, et y compris dans le cas où **Bivuak** a accompagné ou conseillé le client.

Par exemple, n'étant pas produites ou exploitées par **Bivuak**, les prestations suivantes ne font pas partie de la garantie : l'hébergement du site internet (prestations assurées et maintenues par exemple par Hostinger, Gandi, OVH, 1and1, WP Serveur, PlanetHoster, etc.), la gestion du nom de domaine (prestations assurées et maintenues par exemple par Hostinger, Gandi, OVH, 1and1, WP Serveur, PlanetHoster, etc.), la location d'un logiciel tiers (CMS, WebBuilder, ou tout outil d'administration tiers, etc.), l'utilisation d'une hotline dédiée à un logiciel, le code source livré par **Bivuak** et modifié en second lieu par un tiers, etc.

Le code développé et maintenu par **Bivuak** est hébergé sur un dépôt privé en ligne (GitHub ou GitLab) auquel le client à accès sur simple demande. En l'espèce, c'est le code hébergé sur ce dépôt qui fait foi comme étant le seul développé et maintenu par **Bivuak**.

Article 13 - Confidentialité

Tous les documents, quel qu'en soit leur support, échangés par le client à **Bivuak** et réciproquement sont réputés confidentiels et ne sauraient être communiqués à quiconque (personne physique ou morale) sans l'accord écrit préalable des parties concernées.

Article 14 - Obligations

Il est expressément convenu que, compte tenu de l'objet de la commande, **Bivuak** est tenue d'une obligation de moyens, et s'engage donc à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment.

Article 15 - Force majeure

Dans un premier temps, le cas de force majeure suspend les obligations du présent contrat. Que l'origine de la force majeure soit du fait de **Bivuak** ou du client, le client s'oblige à régler le solde de la mission au prorata des tâches effectuées. Si le cas de force majeure se poursuit au-delà de soixante (60) jours, le présent contrat sera résilié automatiquement et sans formalité.

Article 16 - Résiliation

Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par la partie non défaillante en cas de manquement de l'une des parties à l'une des obligations des présentes, huit (8) jours après notification par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse. Bivuak remettra immédiatement au client tous les travaux en l'état au jour de la résiliation, quelle que soit la cause de cette résiliation.

En cas de redressement judiciaire, liquidation, suspension provisoire des poursuites, faillite ou procédure similaire dont le client serait l'objet, le présent contrat sera résilié automatiquement

sans notification, à compter de la décision du tribunal compétent. Dans le cas où le présent contrat se trouverait résilié, il serait liquidé sur les bases des prestations effectuées.

Article 17 - Limites de responsabilité

Le client convient que, quels que soient les fondements juridiques de sa réclamation et de la procédure suivie pour la faire aboutir, la responsabilité éventuelle de **Bivuak** à raison de l'exécution des prestations prévues au présent contrat, ou en rapport quelconque avec cette exécution, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client pour les services fournis au cours des trois derniers mois. Compte tenu de la spécificité de la mission confiée à **Bivuak**, celle-ci s'engage à ne pas porter atteinte à l'image ou à la réputation du client et à ne pas porter délibérément atteinte à ses systèmes d'information ; en outre les limitations prévues par la présente clause ne sont pas applicables aux dommages causés par ses collaborateurs intervenant par violation de l'obligation prévue ci-dessus, contrefaçon des droits d'un tiers ou non-respect de la législation relative au contenu des sites web.

Article 18 - Publicité

Sauf mention expresse notifiée par écrit, le client autorise **Bivuak** à mentionner son nom et le nom sur une liste de références qu'il pourra diffuser auprès de ses prospects, par exemple sur les sites web créés et exploités par **Bivuak**, les brochures publicitaires ou le courrier commercial de **Bivuak**, etc.

Article 19 - Droit applicable et attribution de compétences.

Interprétation du contrat

La loi du présent contrat est la loi française.

Les litiges relatifs à sa formation, son interprétation et son exécution, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou de connexité, sont soumis à la compétence des tribunaux de Montpellier. Cette attribution de compétence s'applique également en matière de référé.